

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 52 du décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, pour le recrutement sans concours dans le corps d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J adjoint-e en gestion administrative, organisé par l'Université Bretagne Sud – session 2026

Le Président de l'Université Bretagne Sud,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques, BAP J adjoint-e en gestion administrative, organisée par l'Université Bretagne Sud est composée ainsi qu'il suit :

Président : Gilles GASSELIN, Attaché principal d'administration de l'État, Université Bretagne Sud, Lorient

Membre : Nikolas SPEICHER, Attaché principal d'administration de l'État, Lycée Victor Hugo, Hennebont

Membre : Anne Audrey DENES, Attachée principale d'administration de l'État, Université Bretagne Sud, Lorient

Suppléante : Nathalie GODINEAU, Ingénieur d'étude Hors Classe, Université Bretagne Sud, Lorient

Article 2 : Le président de l'Université Bretagne Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,